

DeuxiemeAvis.fr : si vous voulez le nôtre...

En cette fin d'année, un nouveau site Internet défraie la chronique et mobilise les réseaux sociaux... La proposition interroge pour le moins.

Un site à la pointe de la médecine de demain ?

Design épuré et fonctionnel, concept révolutionnaire, constellation de médecins experts de 180 pathologies, sécurité et confidentialité des données... tout est fait pour le patient.

D'ailleurs, le site lancé il y a seulement quelques jours permet déjà de lire les témoignages de patients reconnaissants. C'est le cas d'André, heureux quinquagénaire à qui un deuxième avis – « *d'expert* » – a changé la vie.

Une innovation qui aurait obtenu l'aval de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France, respecterait le Code de la santé publique, serait en conformité avec le décret du 19 octobre 2010 relatif à la télémédecine¹ et se soumettrait aux principes de l'éthique médicale et de la déontologie professionnelle...

Une caution morale incertaine ?

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) a publié un communiqué le 18 décembre 2015².

Il y relève un « *risque de dérive vers du commerce électronique non régulé qui réduirait la pratique médicale à une simple prestation électronique moyennant rétribution, via des plateformes du secteur marchand* ».

Le Dr Jacques LUCAS aura la charge de ce dossier. Le Conseil de l'Ordre devrait fournir des éléments de réponses au début de l'année 2016.

Vers une prise en charge collective des onéreux honoraires ?

Interrogée récemment, Pauline D'ORGEVAL, co-fondatrice du site, confirmait sa volonté de voir les assurances santé complémentaires (i.e. les mutuelles) prendre en charge les honoraires fixés à 295 euros : « *Notre modèle économique, c'est que la consultation soit prise en charge par les complémentaires santé* »³.

La télémédecine s'est développée dans un souci d'équité de l'accès aux soins et ne doit pas être le moyen d'une marchandisation de la santé.

Quelle place sera faite au médecin traitant dans un tel dispositif ? Et qu'en est-il de nos correspondants habituels, médecins de second recours, qui prennent le temps de l'examen clinique des patients avant de nous adresser un avis spécialisé ?

Nous attendons avec impatience les conclusions qui seront rendues publiques par le Conseil de l'Ordre des Médecins sur la base du travail du Dr Jacques LUCAS.

Florian SAVIGNAC, Porte Parole de l'ISNAR-IMG.

Morceaux choisis du Vade-mecum Télémédecine⁴ :

« La télémédecine effectuée par des médecins n'est en aucun cas **une forme de commerce électronique**. »

« L'avis ordinal sur un contrat de télémédecine doit porter principalement **sur l'équité dans l'accès aux soins** mais aussi sur les conséquences éventuelles sur la qualité de la pratique médicale. »

« La télémédecine ne saurait se développer en « silos » sur un territoire **en négligeant une vision d'ensemble de l'offre de soins**. »

A propos



L'InterSyndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale (ISNAR-IMG) :
... a été fondée en 1997, veille à l'information et à la défense des internes de médecine générale ainsi qu'à leur représentation auprès des pouvoirs publics. Elle organise chaque année le Congrès des Internes de Médecine Générale.

... fédère 22 associations et syndicats locaux représentant environ 6000 internes de Médecine Générale.

... est une union de syndicats professionnels (livre IV du Code du Travail) et d'associations (loi 1901).

... est reconnue représentative des internes en médecine générale sur tout le territoire national depuis 1999.

... est membre de la FAGE – 2001, et donc représentée au CNESER.

... est membre du Conseil Supérieur des Hôpitaux – 2003.

Contacts Presse :

Trystan BACON - Président

06 73 07 53 01 - president@isnar-img.com

Florian SAVIGNAC – Porte Parole

06 73 07 52 85 - porteparole@isnar-img.com

 ISNAR IMG |  @ISNARIMG | www.isnar-img.com

¹ Décret n° 2010-1229 du 19 octobre 2010 relatif à la télémédecine

² L'Ordre des Médecins lance une mission pour examiner la conformité des nouvelles prestations médicales relevant de « l'ubérisation de la santé ». Conseil National de l'Ordre des Médecins, 18 décembre 2015

³ Complémentaires santé : un secteur en recomposition, John SUTTON, Agence fédérale d'information mutualiste, 21 décembre 2015 [consulté en ligne le 21 décembre 2015 sur le site de la Mutualité Française]

⁴ Vade-mecum Télémédecine, Conseil national de l'Ordre des Médecins, septembre 2014.